



Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine-et-Marne &  
Les Archers Méens  
sont heureux de vous inviter à participer  
**les 4 et 5 février 2023**  
au  
**Championnat Départemental 2023**  
**Tir en Salle Adulte qualification et duels**



\*Sélectif pour le championnat de France. Ouvert aux adultes du 77 -  
Fermé aux archers des autres départements.

#### Lieu de la compétition

Gymnase René Rousselle – 700, Rue des Lacs - 77350 LE MEE SUR SEINE  
(Coordonnées GPS 48.541895N ; 2.621774E) Près de la gare RER D - Parking

#### Horaires des départs selon catégories

- **Départ 1 : Samedi 04/02/2023 - 8h00 :** S1FCI – S2FCI – S3FCI – S1HCI
- **Départ 2 : Samedi 04/02/2023 - 15h00 :** S1FCo – S2FCo – S3FCo – S1HCo – S2HCo – S3HCo – BBF – BBH
- **Départ 3 : Dimanche 05/02/2023 - 9h00 :** S2HCI – S3HCI

**Attention :** *Toute catégorie comportant moins de quatre compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve qualificative. Ces compétiteurs seront récompensés à l'issue du tir de qualification.*

#### Pré-inscriptions

- Préinscriptions **jusqu'au 24 janvier 2022 minuit sur le site du CD77 : [www.archersdu77.fr](http://www.archersdu77.fr)**
- Les dernières compétitions comptant pour la sélection sont celles du week-end du **21 et 22 janvier 2023** (sous réserve que les résultats aient été remontés à la FFTA).
- Le Comité Départemental 77 se réserve la possibilité d'ajuster les quotas et les cuts en fonction du nombre de préinscrits.
- Les quotas définitifs et la liste des qualifiés seront publiés sur le site du CD77.

#### Validation des inscriptions

- Les archers préinscrits ayant réalisé au moins trois scores et entrant dans les quotas seront réputés inscrits.
- Tout archer, ou son club/compagnie, devra s'acquitter du droit d'inscription directement sur place auprès de l'organisateur avant de tirer.
- Toute absence sera sanctionnée par l'interdiction de participer au championnat départemental de l'année prochaine.

#### Droit d'inscription

- Tarif unique quelle que soit la catégorie de **7 € par chèque uniquement** à l'ordre de « **LE MEE SPORTS TIR A L'ARC** » à régler sur place

#### Règlement

- Ouverture du **Greffé** 1 heure avant chaque départ
- **Inspection du matériel** 15 minutes avant chaque départ
- **2 volées d'essai** au départ de l'épreuve de qualification, rythme AB-CD
- **1 volée d'essai** au premier match de chaque catégorie
- Les duels auront lieu si la catégorie est représentée par plus de 3 archers à l'issue des tirs de qualification. S'il n'y a que 3 archers ou moins, le classement se fera à partir des résultats du concours de qualification.

#### Blasons

Tri-spot de 40 cm pour toutes les armes (CI ; Co et BB)

#### Récompenses

- Aux 3 premiers de chaque catégorie officielle FFTA
- La remise des prix se fera à l'issue de chaque départ, après la dernière finale ou après le tir de qualification pour les catégories comportant moins de 3 archers

#### Attention :

Licence avec photo, ou pièce d'identité avec certificat médical, selon règlement FFTA en vigueur

Le Club décline toute responsabilité en cas de détérioration de flèches carbone, de bris et/ou de vol de matériel.

Tenue de sport blanche ou de club/compagnie et Chaussures de sport propres obligatoire pendant les tirs et la remise des récompenses.

**Buvette à disposition durant toute la compétition**

Action financée par :



LE MEE SPORTS TIR A L'ARC  
FFTA 0877054  
DDJS AS 77 89 0104